

**Génie.**—Cette division se charge de la construction des quais, jetées, brise-lames, digues, barrages et des réparations à y faire, ainsi que de la protection des côtes et des rivages; du dragage des ports et des cours d'eau; de la construction, de l'entretien et de la surveillance du matériel de dragage; de la construction et de l'entretien des bassins de carénage; de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des estacades et glissoires; de la construction et de l'entretien des ponts interprovinciaux et de leurs approches, ainsi que des ponts sur les grandes routes des Territoires du Nord-Ouest et de l'entretien des routes militaires; des relevés hydrographiques, des sondages et inspections dans les eaux territoriales, y compris l'établissement des niveaux et les mesurages géodésiques nécessaires à la préparation des plans, rapports et devis; l'essai des ciments, etc. La division du Génie étend son autorité sur environ 1,845 ports, 5 bassins de radoub, 4 glissoires et estacades, nombre de ponts interprovinciaux, 30 dragues et 211 remorqueurs, allèges, etc.

**Architecture.**—Cette division s'occupe de la construction des édifices publics, bureaux de poste et de douane, entrepôts de douane, casernes, hôpitaux militaires et quartiers régimentaires, des bâtiments des fermes expérimentales et de ceux affectés à l'immigration, à la quarantaine, aux bureaux des agents des terres et bureaux de télégraphe, ainsi que de leurs réparations et de leur entretien. Entre tous ces travaux en cours, le plus important est la reconstruction de l'édifice du Palais Législatif, à Ottawa.

**Télégraphes.**—La division des télégraphes se consacre à la construction, réparation et entretien des lignes télégraphiques, aériennes et sous-marines, appartenant à l'Etat. Ces lignes sont situées dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique et au Yukon.

**Cales-sèches.**—Le gouvernement canadien possède cinq cales-sèches ou bassins de radoub, dont on verra les dimensions au tableau 9. La cale-sèche de Kingston, Ontario, est louée à the Kingston Shipbuilding Company. Celle de Lauzon, Québec, à l'est de l'ancien bassin de radoub, a 1,150 pieds de longueur; elle est divisée en deux parties (qui ont respectivement 500 et 650 pieds); sa largeur est de 120 pieds et sa profondeur, à marée haute, de 40 pieds; elle a coûté environ \$3,850,000. Une nouvelle cale-sèche est en construction à Esquimalt, C.B.; les dimensions en sont données dans le tableau 9. En vertu de la loi des subventions aux cales-sèches, de 1910 (9-10 Edouard VII, chap. 17), plusieurs docks ont été subventionnés au moyen d'un versement, pendant un certain nombre d'années, de 3 ou 3½ p.c. par an du coût de leur construction, ainsi qu'on le verra par le tableau 10.

9.—Dimensions des cales-sèches appartenant au gouvernement fédéral.

Localité.	Longueur.	Largeur.			Profondeur de l'eau à l'entrée.	Hauteur de la marée.	
		Faite.	Fond.	Entrée.		Printemps.	Marée basse.
	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.
Levis, Qué.....	600-3	100	59-3	67-6	25-8	18	13-3
Esquimalt, C.B.....	430	90	41	65	26½	7 à 10	3 à 8
Esquimalt (nouvelle).....	1,150	135	125	125	40	7 à 10	3 à 8
Kingston, Ont.....	308-6	79	47	55	14½ & 16½	-	-
Lauzon, Qué.....	1,150	144	105	120	40 H.W.	18	13-3